

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **11 janvier 2010**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1	Pierre Lavallée	Siège No 4	François Vallières
Siège No 2	Louis Bissonnette	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant
Siège No 3	Karine Fleury	Siège No 6	Alain Bahl

Est également présente
Martine Bernier, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2010-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
Séance du 11 JANVIER 2010

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal — séance du 7 décembre 2009
- 4 Adoption du procès-verbal — séance du 17 décembre 2009

Conseil

Administration

- 5 MTQ - Reddition de comptes 2009
- 6 Infotech - Banque d'heure 2010
- 7 CEGEP - Mérite étudiant 2009-2010
- 8 Formation ADMQ - Les lois municipales
- 9 Résolution - Commission d'enquête publique
- 10 Lot 15P-DU - Droits acquis
- 11 OMH - Obligation d'assurance habitation
- 12 Radiation Facture 200909648 + facturation
- 13 Absence d'une demande de permis pour captage d'eaux sous-terraines
- 14 Calendrier 2010 séance du conseil - Modification
- 15 Formation Maire - Nouveaux élus - directrice générale/secrétaire-trésorière
- 16 Fabrique Nomination au comité de gestion immobilière
- 17 Vacances 2010 - Période de références
- 18 Versements incompressibles 2010
- 19 ADMQ - Adhésion 2010

20 Système d'alarme - Relais à une central - Contacts

Sécurité incendie

21 S.Q. - Formation Nouveaux Élus - Février 2010

22 SSI - Demande d'achat - Janvier 2010

Voirie

Hygiène du milieu

23 Formation eaux potables

24 Cogesaf - Demande d'appui

Urbanisme et zonage

25 Avis de motion - Règl.637-10 Changement de zonage

26 Membre CCU - M. Claude Lavallée

27 Adoption 636-10 Règlement CCU

28 Rapport de la résolution R 3957-12-09

Loisirs et culture

29 Loisirs - Tarif 2010 location et dépôt

30 Loisirs - Vol et achat d'un souffleur à neige

31 Réseaux Plein Air - Demande de rencontre

32 Association régional pour personnes handicapées - Soutien Financier 2010

33 Loisirs - Budget Carnaval - Bal des Tuques

34 Biblio - Candidature Coordonnateur

Général

Varia :

35 **Correspondance**

Correspondances reçues - Décembre 2009

36 **Période à l'assistance**

37 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée mentionne une correction à apporter à la résolution No R 3974-12-09;

ATTENDU QU'au deuxième alinéa de cette résolution, il faudrait une lire : "autorisation d'une dépense de 1 500 \$";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre, après correction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2009

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 décembre, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

R 2010-01-04

ADMINISTRATION

4.5 ADOPTION DES COMPTES À PAYER - DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QUE directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier, mentionne qu'un point est manquant à l'ordre du jour;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter le point "Adoption des comptes à payer – décembre 2009";

ATTENDU QU'une liste des comptes à payer est remise à chacun des conseillers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2009, tels que présentés.

Comptes à payer conseil de janvier 2010	
Fournisseurs	Solde
ACTION SOLUTIONS SANS FIL INC.	310.86 \$
SERVICE DE SECURITE ADT CANADA INC	418.09 \$
A + BECANCOUR	243.81 \$
Andre Charpentier	84.66 \$
ARÉO-FEU	1 538.49 \$
ARÉO-FEU	81.27 \$
ARÉO-FEU	374.75 \$
Association des Chefs en	208.82 \$
Bell Canada	104.50 \$
Bell Canada	86.46 \$
Bell Canada	133.20 \$
Bell Canada	339.86 \$
BODYCOTE	106.10 \$
BODYCOTE	118.52 \$
BRAULT JEAN-PAUL	84.66 \$
Carrieres PCM Inc.	457.41 \$
Centre du Camion Beaudoin INC.	11.98 \$
Centre du Camion Beaudoin INC.	383.17 \$
Chambre de commerce de Drummond	18.51 \$
Chambre de commerce de Drummond	12.90 \$
Clicopies	597.23 \$
CMP Mayer Inc.	846.57 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES CHENES	226.00 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	19.43 \$
C.R.S.B.P. CENTRE-DU-QUEBEC-LANAUDI	6 694.73 \$
DEAK DANIEL	225.00 \$
DEAK DANIEL	120.00 \$
DEAK DANIEL	355.57 \$
DIVERS	244.55 \$
DRUMMOND INFOPLUS	101.57 \$
Drummond Electrique	185.50 \$
Entreprise Ployard Ltee	586.95 \$
Groupe Maska Inc.	80.64 \$
GROUPE ULTIMA INC.	30 658.00 \$

Fournisseurs	Solde
GROUPE ULTIMA INC.	968.00 \$
GROUPE ULTIMA INC.	273.00 \$
GROUPE ULTIMA INC.	398.00 \$
GROUPE ULTIMA INC.	1 090.00 \$
GUILBAULT HYDRAULIQUE	165.58 \$
HAMEL PROPANE INC.	295.66 \$
HAMEL PROPANE INC.	822.45 \$
INFOTECH	24.74 \$
INFOTECH	4 940.54 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	186.02 \$
Les Editions Juridiques FD	654.73 \$
LUC COTE	255.00 \$
LUC COTE	225.00 \$
LUC COTE	157.80 \$
LUC COTE	334.00 \$
LUC COTE	30.00 \$
LUC COTE	39.35 \$
LUC COTE	52.00 \$
MARCEL DESCOTEAUX	92.00 \$
MARTEL, BRASSARD, DOYON	564.38 \$
Ministre du Revenu du Quebec	3 070.99 \$
Ministre du Revenu du Quebec	2 745.26 \$
Ministre du Revenu du Quebec	3 620.97 \$
MRC Drummond	1 534.40 \$
MRC Drummond	19.54 \$
MRC Drummond	27.00 \$
MUNICIPALITE DE WICKHAM	580.15 \$
MUNICIPALITE DE DURHAM SUD	282.81 \$
MUNICIPALITE DE DURHAM SUD	517.51 \$
Office municipal d'habitation	2 044.00 \$
OXY-CENTRE INC	98.74 \$
Petite Caisse	4.99 \$
Receveur General du Canada	1 622.30 \$
REFRIGERATION POLE-NORD LTEE	288.85 \$
REFRIGERATION POLE-NORD LTEE	262.01 \$
RESSORT DEZIEL INC.	8 736.53 \$
RESSORT DEZIEL INC.	1 700.39 \$
RESSORT DEZIEL INC.	233.82 \$
Rejean Bergeron	92.00 \$
Rochefort Radio/TV Inc	33.81 \$
Service de Cric Drummond Jack Servi	153.77 \$
LA COOP FÉDÉREE	1 459.02 \$
Station Cote et Fils	4.79 \$
STE-MARIE CENTRE DU CAMION	24.11 \$
STE-MARIE CENTRE DU CAMION	70.12 \$
THIBAULT & ASSOCIES	5 571.49 \$
USINAGE M.C. INC.	39.51 \$
USINAGE M.C. INC.	733.69 \$
VACUUM DRUMMOND INC.	648.75 \$
SERVICES TECH. INCENDIE PROV. INC	376.27 \$
MIKE DROUIN	84.66 \$

Fournisseurs	Solde
Logiciels Première Ligne Inc.	558.73 \$
Logiciels Première Ligne Inc.	645.09 \$
Sydney Lynch	564.06 \$
CPU Service Inc.	(30.76) \$
CPU Service Inc.	369.10 \$
H T DRUMMOND	(141.09) \$
H T DRUMMOND	2 673.73 \$
H T DRUMMOND	(1 362.87) \$
H T DRUMMOND	69.56 \$
Wurth	270.45 \$
Communications Plus	311.54 \$
Fondation L'Avenir en Héritage	336.00 \$
Alexandre Pelletier	90.30 \$
	98 664.10 \$
Incompressibles conseil de janvier 2010	
Fournisseurs	Solde
ACTION SOLUTIONS SANS FIL INC.	310.86 \$
Bell Mobilite	33.34 \$
Bell Mobilite	39.47 \$
Bell Mobilite	35.59 \$
Bell Mobilite	0.03 \$
BUFFET A LA CARTE	55.50 \$
Hydro-Quebec	403.90 \$
INFOTECH	135.45 \$
Transport Claude Boyce Inc.	89.58 \$
Transport Claude Boyce Inc.	89.58 \$
MARTINE BERNIER	67.71 \$
XITTEL inc.	113.27 \$
	1 374.28 \$
<u>SALAIRE décembre 2009</u>	
Salaire net décembre 2009	18 809.80 \$
Remises provinciales décembre 2009	3 620.97 \$
Remises fédérales décembre 2009	1 622.30 \$
SOUS-TOTAL SALAIRE DÉCEMBRE 2009	24 053.07 \$
SOUS-TOTAL CAP DÉCEMBRE 2009	98 664.10 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES DÉCEM. 2009	1 374.28 \$
<u>TOTAL COMPTES À PAYER, DÉCEMBRE 2009</u>	<u>124 091.45 \$</u>

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-05

5. MTQ – REDDITION DE COMPTES 2009

ATTENDU QUE le MTQ (Ministère des Transports) a versé une compensation de 234 757 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu que la municipalité de L'Avenir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Il est aussi résolu de mandater la firme Samson Bélair Deloitte et Touche afin de présenter dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dument complétée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-06

6. INFOTECH – BANQUE D'HEURE 2010

ATTENDU QUE des services comptable au niveau du logiciel Sygem seront nécessaires en 2010;

ATTENDU QUE ces services sont applicables à la taxation 2010;

ATTENDU QU'un contrat de service "Addenda 14 h" au coût de 980 \$ en sus des taxes applicables, frais d'interurbains, frais de déplacement kilométrage et repas du formateur est offert par Infotech;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'accepter le contrat de service "Addenda 14 h" d'Infotech au coût de 980 \$ et d'autoriser la directrice générale, Madame Martine Bernier, ainsi que le maire Jean Parenteau, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-07

7. CEGEP – MÉRITE ÉTUDIANT 2009-2010

ATTENDU QUE, la municipalité de L'Avenir désire encourager la performance scolaire des jeunes de niveau collégial, et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE, le CEGEP de Drummondville a sollicité la participation de la municipalité à la soirée de reconnaissance étudiante, édition 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'octroyer une bourse de 350 \$ au CEGEP de Drummondville pour la soirée de reconnaissance étudiante, édition 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-08

8. FORMATION ADMQ – LES LOIS MUNICIPALES

ATTENDU QUE LE poste de directrice générale demande une formation continue dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences;

ATTENDU QUE LE programme de formation de L'ADMQ offre un vaste éventail de formation et que la formation « Les Lois municipales, comment s'y retrouver ? » est offerte dans la région de Sherbrooke le 10 février 2010 au coût 160 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Martine Bernier, à s'inscrire et à participer à la formation « Les Lois municipales, comment s'y retrouver ? » offerte à Sherbrooke, le 10 février 2010, au coût de 160 \$ plus taxes. Il est aussi résolu de rembourser les frais de repas et de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-09

9. RÉSOLUTION – COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ATTENDU QUE les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

ATTENDU QUE plus de 80 % de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission;

ATTENDU QUE les maires de Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

ATTENDU QUE de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

ATTENDU QUE la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;

ATTENDU QUE de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission;

ATTENDU QUE le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

Les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu que la municipalité de L'Avenir demande au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction.

Il est aussi résolu de rappeler au gouvernement, que cette toile de fond négative, laissant place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-10

10. LOT 15P-DU – DROITS ACQUIS

ATTENDU QUE des animaux d'élevage séjournent sur le lot 15P – DU;

ATTENDU QUE le zonage actuel ne permet pas ce genre d'usage;

ATTENDU QUE les propriétaires actuels ont démontré que des animaux d'élevage ont séjourné sur cette propriété, et ce, sans interruption, depuis antérieurement à 1989, et ce, jusqu'à ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu que le conseil de la municipalité de L'Avenir reconnaisse un droit acquis et permet l'usage de séjour d'animaux d'élevage sur le lot 15P-DU. Il est aussi résolu que ce droit ne s'adresse, uniquement qu'aux propriétaires actuels. Au transfert de propriété à des propriétaires ultérieurs, ce droit cessera.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-11

11. OMH – OBLIGATION D'ASSURANCE HABITATION

ATTENDU QUE certains locataires de l'OMH (Office Municipal d'habitation) ne possèdent pas de couverture d'assurance biens;

ATTENDU QU'en cas de sinistre, la municipalité doit assumer 10 % des frais de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de vérifier avec nos assureurs si la municipalité peut contracter une couverture d'assurance couvrant le 10 % assumé par la municipalité en cas de sinistre à l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-12

12. RADIATION FACTURE 200909648 ET REFACTURATION

ATTENDU la vente de la salle municipale à la Fondation L'Avenir en Héritage pour la somme symbolique de 1.00 \$, en mai 2009;

ATTENDU la facture 200909648;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir uniquement la répartition de l'huile à chauffage qui se trouvait en inventaire dans le réservoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de radier la facture 200909648 à sa date de facturation, et de refacturer un montant de 482.59 \$ représentant la quantité d'huile à chauffage en inventaire dans le réservoir au moment de la vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-13

13. ABSENCE D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR CAPTAGE D'EAUX SOUS-TERRAINES

ATTENDU le jugement de la cour du Québec "Division des petites créances" au 20 novembre 2008;

ATTENDU QU'à ce jour, aucune demande de permis pour captage des eaux sous-terraines, n'a été soumise à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de faire parvenir une correspondance à la partie demandeurs afin de rappeler qu'une demande de permis pour captage d'eau sous-terrain est obligatoire avant d'entreprendre ces travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-14

14. CALENDRIER 2010 SÉANCES DU CONSEIL – MODIFICATION

ATTENDU la résolution R 3933-12-09;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce calendrier concernant la date de la séance ordinaire du conseil, pour le mois d'avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'adopter le calendrier ci-après pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2010 qui débiteront à 20 h.

Lundi le 11 janvier	Lundi le 5 juillet
Lundi le 1er février	Lundi le 16 août
Lundi le 1er mars	Lundi le 13 septembre
<u>Mardi le 6 avril</u>	Lundi le 4 octobre
Lundi le 3 mai	Lundi le 1er novembre
Lundi le 7 juin	Lundi le 6 décembre

Il est aussi résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-15

15. FORMATION MAIRE – NOUVEAUX ÉLUS ET DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la FQM (Fédération Québécoise des municipalités);

ATTENDU QUE la FQM offre les formations suivantes :

- La nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général;
- Rôle et responsabilités des élus – Module 1
- Rôle et responsabilités des élus – Module 2

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation "La nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général", au coût de 190 \$ par personne, plus taxes, en sus des frais de déplacement et de repas.

Il est aussi résolu d'autoriser que les conseillers qui désirent s'inscrire à l'une des formations "Rôle et responsabilités des élus – Modules 1 et 2", au coût de 260 \$ par personne, plus taxes, en sus des frais de déplacement et de repas, en avise la directrice générale/secrétaire-trésorière qui procédera à leurs inscriptions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-16

16. FABRIQUE – NOMINATION DE 3 MEMBRES AU COMITÉ

ATTENDU QUE le bail de location entre la Fabrique St-Pierre-de-Durham et la Municipalité de L'Avenir a été signé par les deux parties concernées le 15 mai 2008;

ATTENDU QU'un comité de 3 personnes doit être formé au sein du conseil municipal afin de siéger au comité de gestion immobilière de la Fabrique comme indiqué audit bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que le comité de gestion immobilière de la Fabrique soit formé du maire Jean Parenteau ainsi que des conseillers Alain Bahl et Alain-Serge Vigeant;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-17

17. VACANCES 2010 – PÉRIODE DE RÉFÉRENCES

ATTENDU QUE la période de référence pour le calcul du pourcentage de vacances est du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année;

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier recommande de modifier cette période pour la faire coïncider avec la période d'année financière;

ATTENDU QUE la période d'une année financière pour la municipalité est du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE cette modification facilitera la vérification comptable annuelle au niveau des écritures de régularisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de modifier la période de référence pour le calcul du pourcentage de vacances, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-18

18. VERSEMENTS INCOMPRESSIBLES 2010

ATTENDU QUE des dépenses sont à payer tout au long de l'année, pour différentes factures, versements ou contributions financières dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année;

ATTENDU QUE ces sommes sont décrites dans le tableau ci-bas:

Fournisseurs	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
RIGD	6 455.87 \$	6 455.83 \$	6 455.83 \$	6 455.83 \$
BN (Camion)				1 362.88 \$
BN (Égout)				
École L'Avenir	833.33 \$			
SPAD	1 290.87 \$			
Biblio			1 266.67 \$	
OMH			2 362.00 \$	
SQ				
MRC	6 769.69 \$	3 078.39 \$	3 078.39 \$	3 078.39 \$
Caisse Pop			137 883.12 \$	

Fournisseurs	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
SIUCQ	1 372.35 \$			
ARLPHCQ	100.00 \$			
Assurances MMQ	32 419.00 \$			
CRSBP	6 694.73 \$			
TOTAL	55 935.84 \$	9 534.22 \$	151 046.01 \$	10 897.10 \$

Fournisseurs	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
RIGD	6 455.83 \$	6 455.83 \$	6 455.83 \$	6 455.83 \$
BN (Camion)				
BN (Égout)	1 103.78 \$			
École L'Avenir	833.34 \$			
SPAD			1 290.86 \$	
Biblio		1 266.67 \$		
OMH		2 362.00 \$		
SQ		51 064.50 \$		
MRC	3 078.39 \$	3 078.39 \$	3 225.39 \$	3 176.01 \$
Caisse Pop				
SIUCQ				
ARLPHCQ				
Assurances MMQ				
CRSBP				
TOTAL	11 471.34 \$	64 227.39 \$	10 972.08 \$	9 631.84 \$

Fournisseurs	SEPT.	OCT	NOV	DÉC
RIGD	6 455.83 \$	6 455.83 \$	6 455.83 \$	6 455.83 \$
BN (Camion)		30 162.87 \$		
BN (Égout)			24 603.78 \$	
École L'Avenir	833.33 \$			
SPAD				
Biblio	1 266.66 \$			
OMH	2 362.00 \$			
SQ		51 064.50 \$		
MRC	3 078.39 \$	3 078.39 \$	3 078.39 \$	
Caisse Pop				
SIUCQ				
ARLPHCQ				
Assurances MMQ				
CRSBP				
TOTAL	13 996.21 \$	90 761.59 \$	34 138.00 \$	6 455.83 \$

Fournisseurs	TOTAL
RIGD	77 470.00 \$
BN (Camion)	31 525.75 \$
BN (Égout)	25 707.56 \$
École L'Avenir	2 500.00 \$
SPAD	2 581.73 \$
Biblio	3 800.00 \$
OMH	7 086.00 \$
SQ	102 129.00 \$
MRC	37 798.21 \$
Caisse Pop	137 883.12 \$
SIUCQ	1 372.35 \$
ARLPHCQ	100.00 \$
Assurances MMQ	32 419.00 \$
CRSBP	6 694.73 \$
TOTAL	469 067.45 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Martine Bernier à effectuer le paiement des dépenses décrites au tableau ci-haut pour l'année 2010, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-19

19. ADMQ – ADHÉSION 2010

ATTENDU QUE la cotisation 2010 à l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) est à renouveler au 1^{er} janvier 2010 d'une somme de 350 \$ plus taxes;

ATTENDU QU'il y lieu d'adhérer à l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle au montant de 164 \$ plus taxes pour le poste de directeur-général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de renouveler la cotisation 2010 ainsi que l'assurance cautionnement de l'ADMQ pour le poste de la directrice générale, au montant total de 514 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-20

20. SYSTÈME D'ALARME – RELAIS À UNE CENTRALE - CONTACTS

ATTENDU la résolution R 3599-02-09;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la liste des noms de personnes-contacts à rejoindre en cas d'alarme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de modifier la liste des personnes contacts auprès des centrales de surveillance comme suit :

Immeuble	adresse	Compagnie système alarme	Personne Contact
			Nom
Bureau Municipal	545 Principale	ADT	Luc Côté, dir. SSI L'Avenir
			Alain-Serge Vigeant, conseiller
			Jean Parenteau, maire
			Martine Bernier, dir. Générale
Bibliothèque	575 Principale	A + Bécancour	Luc Côté, dir. SSI L'Avenir
			Alain-Serge Vigeant, conseiller
			Jean Parenteau, maire
			Martine Bernier, dir. Générale
Loisir L'Avenir	867 Boisvert	A + Bécancour	Luc Côté, dir. SSI L'Avenir
			Alain-Vigeant, conseiller
			Jean Parenteau, maire
			Martine Bernier, dir. Générale
Garage Municipal	799 Boisvert	A + Bécancour	Luc Côté, dir. SSI L'Avenir
			Alain-Serge Vigeant, conseiller
			Jean Parenteau, maire
			Martine Bernier, dir. Générale

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-21

SÉCURITÉ INCENDIE

21. S.Q. – FORMATION NOUVEAUX ÉLUS – FÉVRIER 2010

ATTENDU QUE des rencontres de formation gratuites sont offertes par la S.Q. (Sûreté du Québec) en février 2010;

ATTENDU QUE ces rencontres se dérouleront à Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser le conseiller Alain-Serge Vigeant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Martine Bernier, à assister à une rencontre de formation gratuite offerte par la S.Q. en février 2010 à Trois-Rivières. Il est aussi résolu de remboursement les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-22

22. SSI – DEMANDE D'ACHAT – JANVIER 2010

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

demande d'achat pour janvier 2010

<u>Matériel d'intervention</u>	Coût unit.	Qté	Total
Coude 90°x 6 po. pour 02 220 00 725 aspiration sur 608	350.00 \$	1	350.00 \$

Habillement

02 220 00 650	Habillement complet pour 2 pompiers incluant : manteau et pantalon, casque, cagoule, bottes, chaussons et gants	2 200.00 \$	2	4 400.00 \$
02 220 00 650	Identification L'Avenir sur habits de combat	60.00 \$	2	120.00 \$
02 220 00 650	100 écussons brodés du SSI (réserve épuisée)	300.00 \$	1	300.00 \$
				5 170.00 \$

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 5 170 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2010-01-23

23. FORMATION EAUX POTABLES

ATTENDU QU'une formation au niveau des eaux potables est obligatoire par le MDDEP (Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs);

ATTENDU QU'une formation PC8 est offerte par le CEGEP de St-Laurent de Montréal au coût d'environ 540 \$ pour deux (3) jours de formation;

ATTENDU QU'une formation doit démarrer vers la fin mars 2010;

ATTENDU QU'une inscription au préalable auprès d'emploi Québec est nécessaire au coût de 102 \$;

ATTENDU QUE l'inspecteur en voirie Monsieur Sidney Lynch démontre de l'intérêt à suivre une telle formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser l'inspecteur en voirie, Monsieur Sidney Lynch, à suivre la formation PC8 offerte par le CEGEP de St-Laurent de Montréal, au coût d'environ 540 \$ pour 3 jours de formation. Il est aussi résolu d'autoriser l'inscription auprès d'emploi Québec au coût de 102 \$ et de rembourser les frais de repas et de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-24

24. COGESAF – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE l'engagement No 5 de la Politique nationale de l'eau vise à entreprendre l'inventaire des grands aquifères du Québec;

ATTENDU QUE 80 % du montant total du projet de caractérisation des eaux souterraines proviendrait d'un financement gouvernemental (ou un maximum de 250 \$ du Km²);

ATTENDU QUE le territoire d'étude proposé a une superficie d'environ 5 733 Km² et couvre entièrement le bassin versant de la rivière Nicolet et la portion du bassin versant la rivière Saint-François dans le Centre-du-Québec ainsi que dans la MRC Les Sources et la MRC le Val Saint-François;

ATTENDU QUE près de 30 % de la population est desservie en eau potable par un puits privé et qu'un autre 20 % de cette population est alimenté en eau potable via un réseau d'aqueduc qui sollicite les nappes d'eau souterraine;

ATTENDU QUE la qualité des eaux souterraines est généralement de meilleure qualité que les eaux de surface, réduisant ainsi les coûts de traitement et les produits chimiques utilisés;

ATTENDU QUE la protection des eaux souterraines passe par une caractérisation des aquifères et une connaissance détaillée et à jour des activités susceptibles d'altérer sa qualité;

ATTENDU QUE l'existence du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du gouvernement du Québec qui vise principalement à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer la pérennité;

ATTENDU QUE le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines permet aux établissements de recherche universitaire d'accroître les connaissances sur l'approvisionnement et l'utilisation de l'eau souterraine;

ATTENDU QUE l'Université de Sherbrooke est à préparer une demande d'aide financière en vertu du programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines portant sur une étude hydrogéologique régionale;

ATTENDU QUE les résultats de ces études seront disponibles pour tous les intervenants intéressés tels les municipalités, les gouvernements, le secteur scientifique, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'appuyer l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'une étude hydrogéologique régionale d'envergure. Il est aussi résolu de demander au MDDEP de considérer la demande de l'Université de Sherbrooke comme étant prioritaire pour le développement de ces régions ainsi que de demander au MDDEP d'accorder à l'Université de Sherbrooke les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2010-01-25

25. AVIS DE MOTION – RÉGL. 637-10 CHANGEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller François Vallières qu'à une prochaine session de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 637-09 concernant une modification de zonage.

26. MEMBRE CCU – M. CLAUDE LAVALLÉE

Le conseiller Pierre Lavallée informe que Monsieur Claude Lavallée ne désire pas réintégrer le comité CCU.

R 2010-01-26

27. ADOPTION RÈGLEMENT 636-10 – RÈGLEMENT CCU

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITE DE L'AVENIR**

RÈGLEMENT NO 636-10

Règlement modifiant le règlement du comité consultatif en urbanisme et leurs pouvoirs numéro 496-97

Attendu que le conseil est conscient de l'importance d'approfondir les demandes faites à la municipalité en matière d'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ultérieure de ce conseil tenue le 8 septembre 2009;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 636-10 est adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF

Le conseil municipal détermine le nombre de membres du comité (7) et choisit ceux-ci parmi des personnes qui résident dans la municipalité.

ARTICLE 2 CRITÈRES DE SÉLECTION

Le conseil municipal se dote des critères suivants :

- a) Disponibilité et intérêt pour les questions d'urbanisme
- b) Leur impartialité par rapport à des conflits d'intérêts
- c) Leur représentativité par rapport aux différents secteurs du territoire, aux différentes activités économiques ou aux différents organismes locaux.

ARTICLE 3 RECRUTEMENT

Lors du recrutement d'un nouveau membre, le conseil municipal devra publier un avis dans les journaux ou le président du CCU pourra contacter directement un résident ayant signifié son désir de participer à ce comité pour en faire la recommandation au conseil municipal.

ARTICLE 4 DURÉE DU CONTRAT

Le conseil prévoit que la durée du mandat du membre est de 2 ans et qu'il est renouvelable. Le conseil pourra mettre fin au mandat d'un membre avant échéance pour une raison majeure. Il est souhaitable de prévoir la nomination d'une partie des membres du comité chaque année afin d'éviter que leur mandat vienne à échéance au même moment et que par conséquent, le suivi des dossiers soit compromis.

ARTICLE 5 RÉUNIONS

Il est suggéré qu'un nombre minimum de réunions régulières soit fixé à l'avance afin que les membres puissent tous y participer et échanger sur les divers dossiers d'urbanisme en cours. Des réunions spéciales seront parfois nécessaires. Dans de tels cas, il serait souhaitable de prévoir une procédure de convocation.

ARTICLE 6 CONVOCATIONS

La convocation des membres aux réunions peut se faire par écrit ou oralement en prévoyant un délai suffisant pour qu'ils puissent y assister

ARTICLE 7 DÉLIBÉRATION

Les réunions du comité consultatif d'urbanisme devraient conserver un caractère privé. C'est au conseil que revient la responsabilité d'informer la population sur les sujets pour lesquels il mandate le comité.

ARTICLE 8 QUORUM

Un nombre minimal de membres (50 %+ 1) doivent être présents pour que le comité puisse se réunir et délibérer

ARTICLE 9 ABSENTÉISME

Le mandat d'un membre prend fin lorsque celui-ci à défaut de ne pas assister à trois réunions consécutives sans raison valable et sans informer au préalable le responsable désigné.

ARTICLE 10 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pour éviter que surviennent des conflits d'intérêts au sein du comité consultatif. Il est important de sélectionner des membres dont les intérêts personnels n'enfreignent pas l'objectivité de ce comité. Il est établi qu'un membre ne peut prendre part à une délibération dans laquelle il a un intérêt personnel et celui-ci devra quitter les lieux où se tient la réunion.

ARTICLE 11 COMPTE-RENDU

Le comité devra conserver par écrit les procès-verbaux et les avis issus de la réunion. Il importe que les ordres du jour, les procès-verbaux soient rédigés après chaque réunion et mis à la disposition des membres du comité. Les avis acheminés au conseil devraient être bien documentés en incluant une description de la situation, les options examinées et privilégiées par le comité.

ARTICLE 12 OUTILS DE TRAVAIL

Dossiers remis par la municipalité à être étudiés. Schéma d'aménagement de la M.R.C.

Plan d'urbanisme, programme triennal des immobilisations.

Document décrivant le territoire.

L'aide de l'aménagiste, lorsque nécessaire.

ARTICLE 13 VÉHICULE PERSONNEL

Lorsqu'un membre du conseil est désigné pour siéger au CCU et qu'il utilise son véhicule personnel pour se rendre à l'extérieur de la municipalité dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit à :

- a) Une indemnisation pour la distance nécessaire et effectivement parcourue avec copie conforme du kilométrage à 42 \$ km.
- b) S'il y a frais de stationnement, ils seront remboursés sur présentation de reçus ou copies conformes.

ARTICLE 14 FRAIS DE REPAS

La municipalité remboursera les frais de repas selon les coûts réels avec factures. Toutefois, les sommes maximales admissibles pour le frais de repas y compris les taxes :

- | | | |
|----|----------|----------|
| a) | Déjeuner | 10.00 \$ |
| b) | Diner | 15.00 \$ |
| c) | Souper | 20.00 \$ |

ARTICLE 15 DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET RÉMUNÉRATIONS

Fournitures de bureau, téléphone, papier, crayons, photocopies et timbres. Le travail de secrétariat doit être fait uniquement par le (la) secrétaire du comité.

Une allocation de 10.00 \$ par présence sera allouée au déplacement. Cette allocation est non applicable aux membres du conseil municipal siégeant au comité.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication, conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

R 2010-01-27

28. RAPPORT DE LA RÉOLUTION R 3957-12-09

ATTENDU QUE la résolution R 3957-12-09;

ATTENDU QUE l'inspecteur en urbanisme Monsieur Pierre Daniel, accompagnée de l'inspecteur en voirie Monsieur Sidney Lynch se sont rendu sur les lieux visés de la plainte No 2009-03;

ATTENDU QU'en mesurant une largeur d'emprise de 15 mètres à partir de l'alignement des poteaux de services publics localisés du côté de l'emprise nord-est du chemin du rang 7 afin d'établir la ligne d'emprise sud-ouest, les arbres faisant l'objet de la plainte semblaient être localisés sur la ligne de ladite emprise;

ATTENDU QU'en générale dans le doute, c'est au requérant de démontrer que les arbres coupés étaient localisés sur sa propriété et la façon de faire est d'établir la limite de ladite propriété par l'intervention d'un arpenteur géomètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de demander au requérant de démontrer que les arbres coupés étaient localisés sur sa propriété.

Il est aussi résolu de confier mandat au CCU afin de rédiger un projet de réglementation sur la plantation d'arbres à proximité des emprises de chemins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-28

LOISIRS ET CULTURE

29. LOISIRS – TARIF 2010 LOCATION ET DÉPÔT

ATTENDU QUE la salle des Loisirs est offerte en location pour différents types d'événement;

ATTENDU QUE dans le but de couvrir les frais de vérifications et d'entretien ménager avant et après chaque location, il y lieu de réviser le montant de location ainsi que le montant de dépôt demandé;

ATTENDU QUE le montant de dépôt est remboursable, si l'entretien ménager après événement est convenable, selon les modalités du contrat de location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de fixer la tarification suivante pour la location de la salle des Loisirs.

- Location – 75 \$

- Dépôt pour entretien ménager – 50 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-29

30. LOISIRS - VOL ET ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE

ATTENDU le vol du souffleur à neige des Loisirs le 21 décembre dernier;

ATTENDU le besoin d'un tel équipement afin de déneiger la patinoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser l'achat d'un souffleur à neige pour un montant maximum de 2 035 \$ à être imputé au poste de dépense de la municipalité et non des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

31. RÉSEAUX PLEIN AIR - DEMANDE DE RENCONTRE

Faisant suite à une demande de Réseaux Plein Air Drummond afin de fixer une date de rencontre concernant le dossier de la piste cyclable, le conseiller Alain Bahl informe que le directeur général de Réseaux Plein Air est absent jusqu'au 1^{er} février prochain.

Une date de rencontre est à venir.

R 2010-01-30

32. ASSOCIATION RÉGIONALE POUR PERSONNES HANDICAPÉES – SOUTIEN FINANCIER 2010

ATTENDU QU'une demande de contribution aux loisirs des personnes handicapées pour l'année 2010 a été déposée par l'ARLPHCQ (Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées du Centre-du-Québec Inc.) d'une somme de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'accepter la demande de contribution à l'ARLPHCQ pour l'année 2010, d'une somme de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-31

33. LOISIRS – BUDGET CARNAVAL – BAL DES TUQUES

ATTENDU QUE le comité des Loisirs est à l'organisation d'un Carnaval qui se déroulera en février 2010;

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée dépose une demande verbale d'aide financière, d'un montant de 1 500 \$, pour l'organisation et la tenue de diverses activités organisées dans le cadre de ce Carnaval;

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée énumère les nombreuses activités qui composeront ce Carnaval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser une aide financière maximale de 1 500 \$ dans le cadre de l'activité du Carnaval – Le Bal des Tuques à être tenu en février 2010. Il est aussi résolu qu'un état des revenus et dépenses soit produit et présenté au conseil après la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-01-32

34. BIBLIO – CANDIDATURE COORDONNATEUR

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur à la bibliothèque municipale est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le conseiller Alain-Serge Vigeant démontre de l'intérêt à occuper ce poste, par intérim, ainsi qu'à acquérir les connaissances et la formation nécessaires à l'accomplissement de la tâche et à la transmettre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu que le conseiller Alain-Serge Vigeant occupe le poste de Coordonnateur par intérim à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

35. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de décembre est remis à tous les conseillers.

36. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2010-01-33

37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **8 heures 55 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Martine Bernier
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 1er février 2010.

